



Composition de la CDESI 2021-2028

L'article R.311-1 du Code du sport précise que la Cdesi comprend notamment :

- un représentant du Comité Départemental Olympique et Sportif,
- des représentants des fédérations sportives agréées qui organisent des sports de nature,
- des représentants des groupements professionnels concernés,
- des représentants des associations agréées de protection de l'environnement,
- des élus locaux,
- des représentants de l'État.

Si la loi identifie les acteurs incontournables pour siéger au sein de la Cdesi, elle ne fixe pas néanmoins ni le nombre ni la composition de la commission pour en laisser l'appréciation aux Conseils départementaux.

36 membres au maximum, répartis en 3 collèges, chacun comprenant au plus 12 membres.

La composition de la Cdesi peut être révisée à chaque réunion plénière sur proposition de ses membres.

La présidence de la CDESI pour la période 2021 – 2028 est assurée par **Marylène Paillares**, vice-présidente du Conseil départemental en charge du Sport, de lutte contre les discriminations et de l'égalité femme-homme.

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS ET REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT » <ul style="list-style-type: none">• 10 représentants
Conseil départemental <ul style="list-style-type: none">• <i>5 représentants</i>
Amicale des maires de Lot-et-Garonne <ul style="list-style-type: none">• <i>2 représentants</i>
Association des maires ruraux de Lot-et-Garonne <ul style="list-style-type: none">• <i>1 représentant</i>
Services de l'Etat <ul style="list-style-type: none">• <i>2 représentants</i><ul style="list-style-type: none">○ Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES)○ Direction Départementale des Territoires (DDT)

**COLLÈGE « MOUVEMENT SPORTIF» COLLÈGE « MOUVEMENT SPORTIF»
12 membres titulaires et 8 membres suppléants**

Disciplines et nombre de représentants	Membre titulaire	Membre suppléant
Mouvement sportif <i>1 représentant</i>	Comité départemental olympique et sportif	/
Sports de nature terrestres itinérants <i>2 représentants</i>	*Comité de randonnée pédestre *Comité de cyclisme (VTT)	*Comité de tourisme équestre *Comité de cyclotourisme
Autres sports de nature terrestres <i>2 représentants</i>	*Comité de montagne et escalade *Comité de spéléologie	*Comité de course d'orientation *Comité de tir à l'arc
Sports de nature aériens <i>1 représentant</i>	Comité de vol en planeur	Comité d'aéromodélisme
Sports de nature nautiques <i>1 représentant</i>	Comité de canoë-kayak	Comité d'aviron
Sports motorisés <i>1 représentant</i>	Comité de motocyclisme	/
Sport et handicap <i>1 représentant</i>	Comité handisport	Comité de sport adapté
Sport scolaire <i>1 représentant</i>	Comité UNSS	Comité USEP
Sport affinitaire <i>1 représentant</i>	Comité UFOLEP	/
Courses à pied de pleine nature en Lot-et-Garonne <i>1 représentant</i>	Association challenge des trails	/

**COLLÈGE « USAGERS ET GESTIONNAIRES DE L'ESPACE NATUREL »
9 représentants**

Domaine et nombre de représentant	Structures membres proposées
Tourisme <i>1 représentant</i>	Comité Départemental du tourisme
Forêt publique <i>1 représentant</i>	Office National des Forêts
Forêt privée <i>1 représentant</i>	Centre régional de la propriété forestière
Voies Navigables <i>1 représentant</i>	Voies Navigables de France
Chasse <i>1 représentant</i>	Fédération des chasseurs du Lot-et-Garonne
Pêche et Protection du Milieu Aquatique <i>1 représentant</i>	Fédération du Lot-et-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Développement durable <i>1 représentant</i>	Le collectif « Enjeux durables »
Protection de la nature <i>1 représentant</i>	SEPANLOG
Bases de loisirs de plein air <i>1 représentant</i>	SEM de la Base du Temple-sur-Lot